

**Evaluation Finale de la contribution du Projet 16/6 à
l'amélioration des conditions de vie des familles après le
séisme du 12 Janvier 2010**

Période du Projet : 2011-2015

PROJET 16 QUARTIERS 6 CAMPS

(16/6)

**Termes de Référence
(TdR)**

Décembre 2015

I. Présentation du projet

1. Contexte et justification du projet

Pour faire face à la situation d'urgence engendrée par le terrible séisme du 12 janvier 2010, la Présidence de la République d'Haïti a mis en place, le 30 septembre 2011, le Projet « 16/6 », une initiative pilote du Gouvernement d'Haïti d'une durée de deux (2) ans, avec le support des Nations Unies, à travers quatre (4) de ses agences : le Projet des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS). Outre la réhabilitation des quartiers meurtris de la Capitale et la provision d'une offre de logements améliorée, ce projet pilote financé à hauteur de trente (30) millions de dollars US par le Fonds de Reconstruction d'Haïti vise à améliorer les conditions de vie des habitants des zones concernées, en favorisant la mise en place de services sociaux de base priorités par la communauté et la création d'activités génératrices de revenus. Une solution intégrée qui inclut la relocalisation des familles de déplacés, la fermeture de six (6) camps prioritaires et le camp de Champs de Mars et l'amélioration de la qualité de vie des personnes déplacées tout en répondant aux besoins urgents en matière d'infrastructures physiques et aux problèmes sociaux des communautés sélectionnées.

De plus, en décembre 2011, le Gouvernement Canadien a octroyé un financement de vingt (20) millions de dollars canadien pour la réplique du modèle d'intervention pilote à succès du projet 16/6 dans les quartiers de retour des déplacés de la Place de Champs de Mars.

2. Description du Projet : 16 Quartiers 6 Camps (16/6)

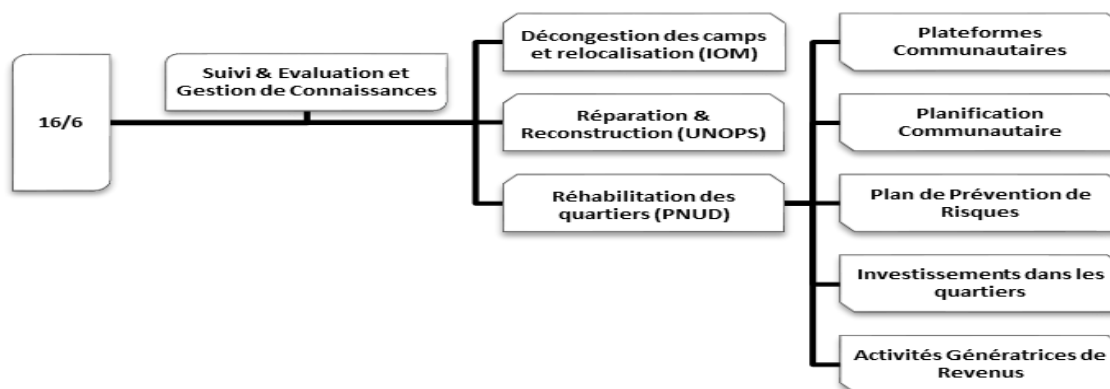


Tableau 1 : Joint projet : Informations clés

Titre du Projet	Projet 16 Quartiers 6 Camps (16/6)		
Objectifs du Projet	Réhabilitation de seize (16) quartiers et retour volontaire des familles des 6 camps associés afin d'améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire.		
Date d'approbation	Août 2011	Date de Transfert de Fonds	11 septembre 2011
Date de Fermeture	30 Septembre 2013	No Cost Extension date	31 Octobre 2015

2.1 Objectifs, Effets et Produits attendus

Les résultats attendus du projet se résument en 4 effets et 15 produits suivants:

Objectif général : Réhabilitation de seize (16) quartiers et retour volontaire des familles des 6 camps associés afin d'améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire.

Objectif spécifique 1 **Les déplacés des six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement.**

Effet 1: Le statut des familles bénéficiaires est amélioré et la fonction première des espaces publics est rétablie

Objectif spécifique 2 **Le retour vers les quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité.**

Effet 2: 1,600 familles des quartiers ciblés bénéficient de conditions de logements améliorées répondant aux normes et standards du MTPTC

Produit 2.1: Les acteurs de la construction ont acquis des compétences techniques et sont certifiés et respectent les normes et standards du gouvernement

Produit 2.2: L'accès de la population des 16 quartiers à une offre de logement répondant aux normes et standards du MTPTC est amélioré

Objectif spécifique 3 **Une réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants.**

Effet 3: Le dynamisme (revitalisation) est accru en résultat de la réhabilitation (sociale, économique et physique) des 16 quartiers

Produit 3.1: Les communautés des 16 quartiers s'autonomisent au travers des plateformes communautaires

Produit 3.2: Accès accru aux services de base par les habitants des 16 quartiers

Objectif spécifique 4 **Les capacités des acteurs Haïtiens sont renforcées afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers.**

Effet 4: La mise en opération du modèle de réhabilitation de 16.6 par les autorités (locales et nationales)

2.2 Bénéficiaires du projet

Le projet vise environ Trente-trois mille cinq cent (33 500) familles, soit environ cent quarante-quatre mille (144 000) personnes. La population visée est localisée dans seize (16) quartiers de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP); le projet offre aussi des solutions aux personnes déplacées dont ces quartiers sont les quartiers d'origine.

2.3 Gestion du Projet

La mise en œuvre des activités du Projet se fera par le Gouvernement avec l'appui des Agences des Nations Unies, selon leurs domaines de spécialisation et la valeur ajoutée qu'elles pourraient apporter (AGIM). Certains aspects de la mise en œuvre des activités seront sous-traités à d'autres agences, des organisations non-gouvernementales (ONG) spécialisées dans les zones où ces dernières sont déjà présentes, et le secteur privé en vue d'assurer une meilleure efficacité.

2.3.1 Structure de Gestion du Projet

La structure de gestion du Projet tient compte de la coordination du Projet par le Gouvernement avec l'appui opérationnel et technique des Nations Unies. La mise en œuvre conjointe implique la mise en place :

- d'un Comité National de Pilotage (Steering Committee) qui donne les orientations stratégiques;
- d'une Unité de Gestion du Projet (PMU) qui effectue la coordination opérationnelle du projet;
- d'une structure de suivi évaluation qui assure les contrôles et les garanties dans les activités du projet.

2.3.2 Comité National de Pilotage (CNP) / Steering Committee

Le Comité National de Pilotage (CNP) (Steering Committee) aura la responsabilité générale des résultats du projet et de la coordination stratégique du Projet. Le CNP se chargera ainsi de superviser, de fournir une orientation stratégique à la mise en œuvre du projet et d'adopter le Document de Projet conjoint, le Plan de Travail et le Budget Annuel.

Le Comité National de Pilotage sera composé des membres suivants :

- La représentation du Gouvernement haïtien;
- Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) ou toute personne désignée par lui;
- La représentation du Gouvernement central et des acteurs locaux.

Les membres du Comité de pilotage peuvent inviter d'autres représentants et des observateurs (de la société civile, donateurs, etc.) au CNP, selon le contexte spécifique du thème à traiter. Un spécialiste en suivi et évaluation sera affecté au Comité de pilotage avec un budget séparé pour les coûts pertinents. Il travaillera sur la gestion de l'information, s'assurera de la prise de décision informée et appuiera les activités de responsabilisation, de réorientation et d'ajustements nécessaires aux activités en cas de changements importants dans le contexte économique, social ou politique du projet. Ce spécialiste sera situé à côté de l'Unité de Gestion du Projet, mais maintiendra un certain niveau d'indépendance qui lui permettra un dialogue direct avec le CNP.

Le Comité National de Pilotage sera créé aussitôt l'approbation et la signature du Document de Projet. Le CNP se réunira habituellement au moins quatre fois par an et prendra des décisions par consensus.

Les fonctions du CNP seront les suivantes:

- Examiner et approuver le mandat et les règles du Comité National de Pilotage et les modifier, le cas échéant;
- Approuver l'orientation stratégique pour le Projet conjoint dans le cadre opérationnel autorisé par le Comité de pilotage ;

- Approuver et documenter les modalités de gestion et de coordination; nommer un directeur de projet;
- Établir des repères du projet qui permettent le suivi et l'évaluation;
- Approuver des plans de travail et les budgets, ainsi que des ajustements pour atteindre les résultats attendus;
- Examiner le rapport du Projet conjoint à soumettre à l'Agent administratif et fournir des commentaires et des décisions stratégiques et les communiquer aux organisations des Nations Unies concernées;
- Proposer des mesures correctives pour les questions stratégiques et la mise en œuvre, quand celles-ci surviennent;
- Créer des synergies à travers la recherche de projets et projets similaires d'autres bailleurs de fonds, et
- Approuver des plans de communication et d'information publique préparés par les comités de gestion du projet.

2.3.3 Unité de Gestion du Projet / Projet Management Unit (PMU)

Le rôle de l'Unité de Gestion du Projet est de fournir une coordination opérationnelle et assurer l'atteinte des résultats au projet conjoint. L'unité est composée du Directeur de Projet délégué par le Gouvernement qui assure la coordination des composantes et guide la mise en œuvre avec l'appui d'un conseiller technique, une équipe administrative (Finance Officer, Secrétaire et Chauffeur), une équipe d'experts (Spécialiste des Communications, Spécialiste du Suivi et Évaluations et Coordonnateur de Plateformes) et des responsables de gestion par objectif(s), délégués par les Agences Chef de file de ce(s) objectif(s) dont le rôle directe est le contrôle et la coordination des divers acteurs / activités sur le terrain. Le projet 16/6 a été officiellement intégré à la structure du FAES et installera son unité de gestion de projet (PMU) au sein de cette institution.

Les obligations de l'unité de gestion comprennent:

- Assurer la coordination opérationnelle;
- Gérer les ressources du projet pour obtenir les résultats et produits définis dans le projet;
- Harmoniser les activités financées par le Fond Fiduciaire et le cadre stratégique des Nations Unies;
- Établir des rapports des mécanismes appropriés pour le Projet;
- Intégrer les plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au Projet et de s'assurer de réduire les chevauchements ou les lacunes budgétaires;
- Fournir des conseils techniques et de fond pour les activités relevant du plan de travail annuel;
- Convenir des réaffectations budgétaires et des révisions et faire des recommandations au CNP, le cas échéant;
- Gérer les problèmes de mise en œuvre éventuels;
- Documenter le projet pilote et dégager les leçons apprises;
- Établir des plans de communication et d'information du public.

2.3.4 Agences chefs de file des objectifs spécifiques

À la tête de chaque objectif spécifique se trouve un représentant des agences chef de file qui répond au coordonnateur du PMU. Il est responsable de la planification, l'organisation et l'exécution des activités, le soutien et la supervision de ces activités dont il est directement responsable, appuyé d'un support administratif et financier. De plus, chaque composante est pourvue de points focaux de la partie nationale : Mairie ou Ministère techniques concernés. Cette entité assure aussi la coordination des sous-contractants ou agences techniques responsables de résultats et activités liées à l'objectif spécifique.

Les fonctions sur objectifs spécifiques consistent à :

- Diriger la mise en œuvre des activités de l'objectif spécifique;
- Préparer des plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au projet;
- Élaborer un rapport annuel sur les progrès narratifs et un rapport financier de chaque organisme rend son rapport financier, le Projet et de soumettre à l'Unité de gestion et le directeur du Projet.
- Préparer des rapports d'étape et financiers du projet, chaque agence fait son rapport, suivi trimestriel du Comité de gestion du projet.
- Élaborer des propositions pour la déclaration consolidée de la performance financière.
- Informer les participants sur les progrès du projet.
- Identifier les leçons apprises.
- Assurer la mise en œuvre des activités de communication.
- Assurer l'évaluation et la systématisation des résultats du projet.
- Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.
- Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.

2.3.5 Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre

Par la volonté de la présidence, le gouvernement d'Haïti a sollicité les Nations Unies à faciliter la mise en œuvre d'un projet intégré. Ce projet vise à lancer la reconstruction définitive et la relance économique des quartiers de Port-au-Prince et de Pétion-Ville affectées par le séisme tout en donnant des solutions de logement permanentes aux réfugiés habitants les camps.

a) Maitrise d'ouvrage

Le gouvernement d'Haïti a identifié le Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES), agence de tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), pour assurer la maîtrise d'ouvrage stratégique de ce projet multisectoriel. Différents ministères assureront la maitrise d'ouvrage relative à leurs domaines d'interventions, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (MTPTC) par exemple supervisera la certification des techniques et matériels de construction et veillera à la bonne réparation et construction des maisons dans les quartiers. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) assurera le support aux municipalités à travers sa direction des collectivités territoriales. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) supervisera les activités de planification urbaine et l'évaluation des risques et à travers son organisme autonome le Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS).

Pour assurer une bonne coordination entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, une unité de gestion (PMU) veillera à maximiser les synergies, la bonne gouvernance, l'efficacité technique, la communication et la gestion des connaissances du projet. Cette unité appuiera le FAES à orchestrer la maîtrise d'ouvrage stratégique sous le management du directeur de projet 16/6. La PMU articulera ses interventions en prenant en compte les autres projets mis en œuvre dans le cadre de la reconstruction tel que le « Housing Support Program ». La PMU s'efforcera également à renforcer le rôle de l'État et ce, en appuyant particulièrement les Mairies à jouer leur rôle exécutif dans les quartiers concernés.

d) Maîtrise d'œuvre

Pour garantir une exécution de qualité et durable, les agences des Nations Unies impliquées dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet 16/6 chercheront à transférer graduellement leurs capacités techniques et de gestion aux institutions de l'État Haïtien. Par conséquent, le projet sera exécuté sous la modalité mise en œuvre directe (DIM, pour son sigle en anglais). Par exemple, les institutions de formation professionnelle accréditées par l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP), recevront un appui méthodologique, technique et financier pour mettre en œuvre des projets de formation certifiés ciblant les entrepreneurs, artisans et ouvriers semi qualifiés du secteur de la construction. En outre, le FAES et les différents ministères concernés seront impliqués dans la préparation et/ou la mise en œuvre de certaines interventions.

2.4. Stratégie de Suivi et Évaluation du Projet 16/6

Une stratégie de Suivi et Évaluation selon l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est mise en œuvre afin de suivre et de mesurer les résultats globaux de cette contribution du Gouvernement haïtien et des agences des Nations unies à la réhabilitation des quartiers dans le contexte post-séisme du 12 Janvier 2010. La stratégie de Suivi et Évaluation du Projet se fonde sur les principes et les normes des Nations Unies en ce qui concerne la qualité et de l'indépendance de l'évaluation. La stratégie s'appuie sur les besoins d'information et les intérêts des différentes parties prenantes, tout en poursuivant un équilibre entre leurs responsabilités et à des fins d'apprentissage.

Les principaux objectifs de la stratégie sont les suivants:

- Assurer la reddition de comptes aux bénéficiaires sur les résultats du projet et l'utilisation appropriée des transferts de ressources;
- Guider le progrès et la réalisation des résultats du projet;
- Assurer la réalisation des changements souhaités et les résultats du projet;
- Fournir des informations précises sur la pertinence, l'efficacité et la pertinence des approches de projet ;
- Pour obtenir et de compiler les connaissances, extraire les leçons apprises, les bonnes pratiques et de capturer l'«histoire» afin de reproduire les interventions réussies de développement fondée sur les preuves et informer les futures interventions similaires.

Le Gouvernement et les Agences participatives des Nations Unies auront la responsabilité commune de faire le suivi continu de la mise en œuvre du projet et travailleront en étroite collaboration avec les principaux acteurs, les partenaires et le Spécialiste en Évaluation. Le Comité National de Pilotage est responsable de la transmission du rapport périodique global du Projet commun, qui se compose de trois parties:

- Rapport narratif du progrès et des résultats atteints;

- Rapport financier: Chaque organisme participant de l'Organisation des Nations Unies effectue un rapport financier détaillant ce que les frais engagés par chaque projet durant la période considérée;
- Résumé de la gestion, composé d'une analyse du rapport financier certifié et le narratif. Ce résumé identifie les résultats clés et des questions administratives, est préparé par l'Unité de Gestion du Projet (PMU) pour être examiné par le Comité National de Pilotage.

Pour le Suivi et l'Évaluation, ont été identifiés des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des principaux résultats énoncés, qui seront calculés à partir de la ligne de base à être établie, contrôlée et évaluée en permanence mi-parcours et en fin de vie du projet. La matrice des résultats, ci-dessous, représente la feuille de route pour le suivi de la performance et de la production des rapports. Le directeur de projet soumettra au Comité de pilotage du projet des rapports trimestriels contenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et des informations sur les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Une évaluation indépendante est prévue pendant le cycle du projet. Le processus d'évaluation sera réalisé par une entité externe, avec la participation directe de tous les intervenants de mise en œuvre. L'évaluation aura lieu en fin de projet et se concentrera sur les effets et les options de porter à l'échelle ; l'efficacité du projet ; les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant servir à une prochaine programmation.

Toutes les conclusions pertinentes de l'évaluation seront partagées avec le Comité de Pilotage, les Autorités Locales et les principaux homologues nationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. L'extension du projet sera évaluée sur la base des résultats de l'évaluation.

II. L'évaluation

1. But de l'évaluation

L'évaluation du Projet 16 quartiers 6 camps est menée afin d'évaluer la performance globale du projet en termes de pertinence, de l'efficacité (produits) et d'efficience, dans la mesure du possible les résultats attendus (réels et potentiels) découlant du projet, y compris leur durabilité.

- i. Mesurer dans quelle mesure le projet a contribué aux initiatives de reconstruction du Gouvernement Haïtien
- ii. Générer des connaissances substantielles basées sur des évidences, à partir des composantes du projet en identifiant les meilleures pratiques, les leçons apprises, les cas et facteurs de succès, les défis et difficultés rencontrés qui pourraient être utiles à d'autres interventions de développement au niveau national (portée à l'échelle) ou international (réplicabilité)

2. Justification et objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale mettra l'accent sur la mesure des résultats de développement et les effets potentiels générés par le projet joint, les options de porter à l'échelle, l'efficacité du projet ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant servir à une prochaine programmation.

L'unité d'analyse ou objet d'étude pour l'évaluation du projet commun, entendu comme l'ensemble des composantes, les résultats (Effets, produits) les activités et les inputs qui ont été détaillés dans le document de projet commun et des modifications connexes apportées en cours d'exécution.

Cette évaluation finale comporte les objectifs spécifiques suivants:

- i. Analyser la pertinence de la stratégie et des approches programmatiques;
- ii. Mesurer dans quelle mesure et de quelle façon le projet conjoint a contribué à résoudre les besoins et les problèmes identifiés dans la phase de conception.
- iii. Mesurer le degré de mise en œuvre, l'efficacité et la qualité des extrants et les résultats du projet commun, contre ce qui était prévu à l'origine ou par la suite officiellement révisé.
- iv. Mesurer dans quelle mesure le projet conjoint a atteint les résultats de développement à la population ciblée, les bénéficiaires, les participants si les individus, les communautés, les institutions, etc.
- v. Fournir la preuve de résultats pour répondre aux exigences de responsabilisation/transparence.
- vi. Valider les résultats du projet en termes de réalisations et/ou des faiblesses à l'égard des résultats, avec un examen critique.
- vii. Promouvoir l'apprentissage, la rétroaction et le partage de ces connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les agences des Nations Unies et d'autres partenaires.
- viii. Mesurer la contribution du projet aux résultats au niveau de l'unité Livelihoods du PNUD
- ix. Mesurer la contribution du projet aux initiatives de reconstruction du Gouvernement haïtien en général

Par conséquent, l'évaluation permettra d'identifier les leçons tirées de la pertinence opérationnelle et technique pour l'élaboration des futurs projets et la mise en œuvre dans le pays, en particulier les futurs projets de reconstruction ou de réhabilitation de quartiers.

En conséquence, les résultats, les conclusions et les recommandations générées par cette évaluation seront mises à la disposition du gouvernement haïtien, les organisations des Nations Unies participant au Projet et les partenaires du projet et transférées à l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) ou le Gouvernement Haïtien à la fin du Projet.

L'évaluation sera également mise à la disposition du public sur le Web site du Projet.

3. Scope de l'évaluation

L'évaluation finale du projet doit être réalisée par une firme indépendante ou un consultant ou un groupe de consultants à la fin de l'année 2015

Cette évaluation se tiendra dans les communes de Port-au-Prince, Pétion-Ville et Delmas de la République d'Haïti ; particulièrement dans les neuf (9) quartiers: Morne Hercule, Morne Lazare, Nérette, Villa Rosa, Jean-Baptiste, Morne Hebo, Bois Patate, Jalousie et Fort-National, etc... et couvrira presque toute la période d'exécution du projet de Septembre 2011 – Octobre 2015.

4. Questions et critères d'évaluation

L'évaluation portera sur les critères de la pertinence du projet, l'efficacité, l'inclusivité, la durabilité et l'impact. Plus précisément, l'évaluation portera sur les questions clés suivantes:

Questions d'évaluation clés (la liste détaillée de toutes les questions d'évaluation est fourni en annexe 1):

Pertinence: Fait référence au degré de compatibilité qu'une initiative de développement et ses produits et effets escomptés entretiennent avec les politiques nationales et locales et avec les priorités et les besoins des bénéficiaires visés. Elle tient compte par ailleurs du degré de réactivité de l'initiative face aux priorités de développement humain et de plan institutionnel du PNUD, en matière de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes. Elle vérifie également le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés par les chargés de la planification de l'initiative et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires visés. Enfin, elle englobe le concept de capacité de réaction, c'est-à-dire le degré de réactivité du PNUD face aux changements et émergence des priorités et besoins de développement.

Les stratégies programmatiques étaient-elles appropriées pour répondre aux besoins prioritaires des bénéficiaires ?

Efficacité: Est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou des effets.

*Dans quelle mesure les objectifs du projet 16/6 ont-ils été atteints ?
Les produits ont-ils mené aux réalisations souhaitées ?*

Efficiences: Mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiente lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits souhaités. L'efficience est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces des ressources.

Les ressources ont-elles été stratégiquement (support technique, humain, financier, etc) allouées afin d'atteindre les résultats du projet ?

Intégration: *Dans quelle mesure le projet a-t-il impliqué les acteurs et plus particulièrement le Gouvernement Central, les Autorités Locales, les Plateformes Communautaires et les bénéficiaires de projets dans la planification et la mise en œuvre du projet ?*

Durabilité: mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après l'aide au développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Évaluer la durabilité implique une appréciation du niveau auquel les pertinentes conditions sociales, économiques, politiques et autres sont réunies et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.

Quels sont les mesures qui ont été prises pour assurer la durabilité du projet ? Les partenaires nationaux sont-ils engagés à assurer la pérennité du projet après la fin du financement ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les résultats escomptés et dans quelles mesures les résultats sont durables? Quels résultats n'ont pas été atteints dans leur intégralité et pourquoi ?

Résultats *Quels changements mesurables ont eu lieu à la suite d'efforts soutenus et les capacités renforcées des familles des communautés ciblées, des membres de plateformes communautaires, des acteurs nationaux et internationaux et Gouvernement Central et Autorités Locales afin de promouvoir le modèle d'intervention du projet et ainsi continuer avec la reconstruction du Pays.*

5. Questions d'évaluation

Cette étude permettra de répondre aux principales questions fondamentales suivantes qui correspondent aux priorités stratégiques du projet. D'autres questions pertinentes devront être proposées et développées dans le rapport initial :

- i. Dans quelle mesure le projet conjoint a-t-il été conceptualisé, planifié et implémenté pour répondre aux engagements du gouvernement et au contexte post-séisme ?
- ii. Dans quelle mesure et de quelle façon le projet a contribué à renforcer l'équité du genre et l'autonomisation des femmes ?
- iii. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet conjoint a contribué à l'initiative générale de reconstruction à l'échelle nationale du gouvernement haïtien (complémentarité avec d'autres initiatives, etc.)?
- iv. Dans quelle mesure le projet a contribué à la mise en place et la mise en œuvre de mécanismes, plans et projets d'aménagement favorisant la production d'un habitat décent au niveau national
- v. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet joint a renforcé le leadership et ownership national à travers la participation et inclusion du Gouvernement, des membres de la société civile dans le processus d'implémentation du projet et quels ont été les défis et opportunités?
- vi. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet a contribué au Cadre stratégique intégré (CSI) ?

6. Approche Méthodologique

L'évaluation du projet doit être effectuée conformément aux normes et aux politiques d'évaluation des Nations Unies, y compris les normes de l'ONU et des normes pour les évaluations manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation des résultats du développement, et en particulier l'évaluation des résultats au niveau du PNUD un guide d'accompagnement du manuel sur le suivi de la planification et de l'évaluation des résultats de développement pour les unités de projets et des évaluateurs. Les méthodes d'évaluation doivent être choisies pour leur rigueur dans la production

de preuves empiriques pour répondre aux critères d'évaluation, afin de répondre aux questions d'évaluation, et pour répondre à la finalité de l'évaluation.

Cette étude utilisera les méthodes et techniques telles que déterminés par les besoins spécifiques d'information, les questions posées dans les termes de référence et la disponibilité des ressources et les priorités des acteurs. Dans tous les cas, les consultants devront veiller à une analyse basée sur les résultats des sources d'information pertinentes, telles que des rapports, des documents de projet, rapports de suivi interne, fichier, des documents nationaux de développement stratégique, l'enquête de base et tous autres documents pouvant servir de preuve, sur quoi les consultants peuvent porter leurs jugements. Les consultants sont également tenus d'utiliser des interviews, des enquêtes ou tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif comme un moyen de recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. L'équipe d'évaluation fera en sorte que des voix, des opinions et de l'information sur les bénéficiaires/participants ciblés du projet soient pris en compte.

La méthodologie et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport de Desk Review et le rapport final d'évaluation, et devraient contenir, au minimum, des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entrevues, des visites de terrain, des questionnaires ou des techniques participatives.

7. Composition de l'Équipe d'évaluation et qualifications

6.1 Chef d'équipe

Qualification académique: Un diplôme de master ou équivalent dans le développement international, la politique publique, les sciences sociales, les études de genre ou tout autre domaine connexe est une exigence. Poursuivre leurs études ou une concentration dans le suivi et/ou évaluation serait un atout.

Expérience: *Une combinaison d'au moins 5-7 ans d'expertise reconnue dans :*

- Mener ou gérer des évaluations, des audits, de la recherche ou de l'examen des projets et projets de développement, des pays ou des domaines thématiques, et
- Avoir une expertise thématique, en réhabilitation, reconstruction post désastre, relèvement, Livelihoods, de genre et d'autonomisation des femmes et les projets de développement internationaux

6.2 Membres de l'équipe

Qualification académique: Un diplôme de master ou équivalent sur le développement international, la politique publique, les sciences sociales, les études de genre ou tout autre domaine connexe est une exigence. Poursuivre leurs études ou une concentration dans le suivi et/ou évaluation serait un atout.

Expérience: *Une combinaison d'au moins 5 ans d'expertise reconnue dans:*

- Mener ou gérer des évaluations, des audits, de la recherche ou de l'examen des projets et projets de développement, des pays ou des domaines thématiques, et

- Avoir une expertise thématique, en réhabilitation, reconstruction post désastre, relèvement, Livelihoods, de genre et d'autonomisation des femmes et les projets de développement internationaux

8. Activités, Livrables et modalités de paiement

Les activités

Activité 1- Consolider les données de l'évaluation fournies par des agences de mise en œuvre de projet en assurant leur participation active.

Activité 2- Développer le cadre d'échantillonnage et assurer que la conception de l'évaluation prenne en compte les ajouts de l'équipe du Projet.

Activité 3- Développer les instruments, incluant le protocole d'entrevues de l'évaluation finale du Projet 16/6.

Activité 4- Réaliser l'évaluation finale en utilisant les procédures et les techniques de collecte de données et les mesures de contrôle de qualité agréées.

Activité 5- Développer et appliquer les méthodes qualitatives (Focus-Group, Entrevues avec les Informateurs Clés) utilisant des mesures de contrôle de qualité agréées.

Activité 6- Assurer la saisie des données de l'évaluation finale dans une base de données appropriée utilisant la procédure en partie double (ou d'autres contrôles appropriés de qualité dans la base de données elle-même) et utiliser toutes les procédures nécessaires de nettoyage de données afin d'éliminer les erreurs.

Activité 7- Rédiger et soumettre à l'équipe du Projet 16/6 une version française et anglaise des documents cités au point 5 de ces Termes de Références.

Les livrables

Les produits ou les prestations suivantes sont prévus :

- a. Rapport Initial** (aussi bien que la stratégie et un plan de travail quinze (15) jours après la signature du contrat)

Ce rapport sera de dix (10) à quinze (15) pages et (i) résumera les conclusions du Desk Review, (ii) définira et à élaborera la méthodologie d'évaluation (matrice d'évaluation) concernant les questions d'évaluation, des critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information et les méthodes de collecte de données, et (iii) développera les outils de collecte de données et des instruments. Le modèle de la matrice d'évaluation est la suivante:

SAMPLE EVALUATION MATRIX				
Critères/Sous critères	(Exemples de) questions à aborder par l'évaluation Effet	Ce qu'il faut chercher	Sources de données	Methods de collecte de données

Il comprendra également un calendrier des activités proposées et la présentation des livrables. Ce rapport proposera les premières lignes de l'enquête sur le projet. Ce rapport sera utilisé comme point de départ de l'entente intervenue entre le consultant et les gestionnaires de l'évaluation. Le rapport suivra le schéma indiqué dans la dernière page de ces TDRs.

- b. Instruments:** La firme sélectionnée sera responsable du développement des instruments d'étude avec la contribution de l'équipe du projet 16/6. La firme sélectionnée fournira également une préparation décrivant l'échantillonnage et d'autres questions méthodologiques.
- c. Base de données:** La firme sélectionnée s'assurera que les données d'étude sont saisies dans une base de données SPSS ou n'importe quelle autre base de données compatible pour l'analyse. Cette base de données devrait être rendue disponible pour le projet 16/6 pour usage ultérieur.

d. Un rapport préliminaire :

Ce rapport préliminaire est dû dans un délai de quinze (15) jours après la période de collecte de données sur le terrain. La firme sélectionnée est responsable de s'assurer qu'un rapport préliminaire est soumis à l'équipe de 16/6 qui inclut une analyse complète des données comprenant des résultats préliminaires.

Le rapport préliminaire contiendra les mêmes éléments que le rapport final de vingt (20) à trente (30) pages (décrit dans le paragraphe suivant). Ce rapport sera partagé entre le groupe de référence de l'évaluation. Il contiendra également un rapport exécutif de cinq (5) pages maximum qui incluent une brève description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, le but de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principales constatations, conclusions et recommandations. Le rapport final sera partagé avec le groupe de référence de l'évaluation afin de recueillir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport contiendra les mêmes éléments que le rapport final, décrit ci-dessous.

- e. Un rapport final** devra être soumis dix (10) jours après retour du rapport préliminaire avec commentaires et doit inclure notamment :

Il contiendra également un rapport exécutif de cinq (5) pages maximum qui inclut une brève description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, le but de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principales constatations, conclusions et recommandations. Ce rapport contiendra les sections établies en annexe. L'équipe du projet 16/6 sera invitée à réagir dans les cinq (5) jours sur le contenu et le format ; basé sur les commentaires reçus, la firme sélectionnée produira et soumettra un rapport final.

- f. Restitution des résultats :** La firme sera aussi invitée à faire la présentation des résultats de l'évaluation et de ses recommandations lors de la restitution finale du projet.

Les modalités de paiement

Livrables	Versement (par rapport montant total de la consultation)
Rapport Initial	20%
Rapport Préliminaire	40%
Rapport final et restitution des résultats	40%

9. Rôles et responsabilités clés dans le processus d'évaluation

Il y aura trois (3) principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'évaluation finale du Projet 16/6 :

a. Le Chef de Projet aura les fonctions suivantes:

- Diriger le processus d'évaluation tout au long des trois (3) principales phases de l'évaluation finale (conception, mise en œuvre et la diffusion/dissémination) ;
- Convoquer le groupe de référence de l'évaluation;
- Diriger la finalisation des TdR's de l'évaluation ;
- Coordonner la sélection et le recrutement de la Firma d'évaluation en s'assurant que la Chargée de S&E et GC engage le processus et les ententes contractuelles nécessaires pour embaucher l'équipe d'évaluation ;
- S'assurer que les produits d'évaluation sont conformes aux normes de qualité (en collaboration avec le MSU) ;
- Fournir des conseils et un soutien clair et précis pour la Chargée de S &E et GC et de l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation;
- Coordonner l'équipe d'évaluation avec l'équipe de projet, la direction du projet et les acteurs clés de l'évaluation, et d'assurer une approche pleinement inclusive et transparente de l'évaluation ;
- Prendre la responsabilité de la diffusion et de l'apprentissage basé sur les résultats de l'évaluation ainsi que la liaison avec le Comité National de Pilotage;
- Préserver l'indépendance de l'exercice, y compris la sélection de l'équipe d'évaluation.

b. La Chargée de Suivi et Évaluation et Gestion de Connaissances aura les fonctions suivantes:

- Finaliser les TDR's de l'évaluation finale ;
- Procéder à la publication, l'évaluation et la sélection de la firme d'évaluation ;
- Fournir un soutien à la direction et de coordination pour le groupe de référence ;
- Fournir aux évaluateurs un soutien administratif et les données requises ;
- Assurer la liaison avec et répondre aux commissaires de l'évaluation ;
- Connecter l'équipe d'évaluation avec l'équipe de projet, la Direction et les intervenants clés de l'évaluation, et assurer une approche totalement inclusive et transparente pour l'évaluation ;
- Réviser le rapport initial et le rapport préliminaire de l'évaluation ;
- Veiller à ce que le financement et les ressources humaines sont alloués pour l'évaluation ;
- Veiller à ce que les paiements soient faits ;
- Planifier les séances de présentation et de restitution des résultats de l'évaluation finale.

c. Le Program Management Unit (PMU) qui fonctionnera comme le Groupe de référence de l'évaluation, ce groupe sera composé de représentants de chacune des agences UN et membres de l'équipe du projet :

- Réviser le rapport préliminaire d'évaluation du projet et veiller à ce que le rapport final soit conforme aux observations et commentaires faits sur le rapport préliminaire;
- Faciliter la participation des personnes impliquées dans la conception de l'évaluation ;
- Identifier les besoins d'information, de définir des objectifs et délimiter la portée de l'évaluation ;
- Contribuer et participer à la finalisation des TdR's de l'évaluation ;
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents du projet, ainsi que des acteurs et des informateurs qui devraient participer à des entrevues, des focus groups ou d'autres méthodes de collecte d'informations clés;
- Superviser les progrès et la conduite de l'évaluation de la qualité des processus et des produits ;
- Diffuser les résultats de l'évaluation.

d. Le Management Support Unit (MSU) qui contribuera à l'assurance de la qualité de l'évaluation en collaboration avec le commissaire de l'évaluation.

- Examiner et fournir des conseils sur la qualité du processus d'évaluation ainsi que sur les produits d'évaluation (commentaires et suggestions sur les termes de référence adaptés, les draft de rapports et rapport final de l'évaluation) et des options d'amélioration.

e. La firme d'évaluation ou l'équipe d'évaluation procédera à l'évaluation en:

- Respecter les dispositions contractuelles en conformité avec les termes de référence, les normes et standards et l'éthique, ce qui comprend l'élaboration d'une matrice d'évaluation dans le cadre du rapport initial, la rédaction de rapports, et d'informer le commissaire et les parties prenantes sur les progrès et les principales conclusions et recommandations, au besoin.

g. Terme de Référence du Consultant National :

Le consultant national travaille sous la supervision du consultant international. Il a pour responsabilités de :

- Appuyer le Consultant International dans sa recherche d'une bonne compréhension du contexte du pays et de l'évaluation ;
- Appuyer l'examen des documents de base de l'évaluation;
- S'assurer d'une bonne compréhension du rapport initial et de la méthodologie de l'évaluation présentée par le consultant international (buy-in of the inception report) ;
- Participer activement aux missions sur le terrain :
 - faciliter l'accès aux acteurs clés ;
 - assurer la traduction durant l'organisation des focus groupes et autres entrevues ;
 - préparer des rapports quotidiens résumant les données recueillies et fournissant une analyse préliminaire
 - contextualiser et contribuer aux analyses des données recueillies ;

- Contribuer au draft du rapport d'évaluation
- Effectuer toute autre tâche que lui demandera le team leader dans le cadre de l'évaluation.

Les produits de la consultation:

Le consultant préparera :

- des rapports détaillés de la phase de collecte des données (mission de terrain) suivant les instructions du consultant international (team leader)
- de courts rapports journaliers de synthèse concernant la méthodologie, les constats et l'analyse de contexte menée à bien durant la journée.

9. Evaluation Process: Timeline

Time frame			
Evaluation of 16/6 project			
#	Activity	Période	Nombre de jours
	Desk review & elaboration of the inception report		
	Submission of the draft Inception Report	15 Janvier 2016	
	Comments to the inception report		
	Submission of the final inception report	18 Janvier 2016	3 jours
	Field mission I. 16-6 Evaluation & evaluation Briefing	18 - 29 Janvier 2016	12 jours
	Preparing the draft report		
	Submission of the draft Report	15 Février 2016	30 jours
	Comments to the draft report		
	Incorporating comments and finalizing the evaluation		
	Submission of the final report	29 Février 2016	14 jours
	Field mission II. 16-6 Evaluation & Presentation of evaluation findings to UNDP and the main stakeholders	1 - 5 Mars 2016	5 jours
	Incorporation of the final observations to the report (baseline data)		
	Submission of the final report	15 Mars 2016	10 jours

10. Utilisation et utilité de l'évaluation

Les évaluations finales des exercices sommatives qui sont orientées pour recueillir des données et des informations pour mesurer dans quelle mesure les résultats de développement ont été atteints. Cependant, l'utilité du processus d'évaluation et des produits va bien au-delà de ce qui a été dit au cours de la visite sur le terrain par les acteurs du projet ou ce que l'équipe d'évaluation a écrit dans le rapport d'évaluation.

La dynamique créée par le processus d'évaluation (réunions avec le gouvernement, les autorités locales les bailleurs, les bénéficiaires, les plateformes communautaires, la société civile, etc) ; c'est l'occasion idéale d'établir une programmation sur l'avenir du projet 16/6 ou de certaines de ses composantes (durabilité). C'est également une excellente occasion pour communiquer les leçons apprises et transmettre des messages clés sur les bonnes pratiques, de partager des produits/composantes qui peuvent être répliqués ou élargir au niveau national ainsi qu'au niveau international.

Le Chef de Projet, le groupe de référence, la Chargée de S&E et GC et toutes les autres parties prenantes concernées pour le projet vont conjointement concevoir et mettre en œuvre un plan complet de diffusion des résultats de l'évaluation, des conclusions et des recommandations dans le but de plaider pour la viabilité, la durabilité, la reproductibilité, l'intensification ou partager les bonnes pratiques et les leçons apprises au niveau local, national et/ou international.

11. Principes et les prémisses éthiques de l'évaluation

L'évaluation finale du projet doit être effectuée conformément aux principes et normes éthiques établies par le Groupe d'évaluation des Nations Unies. Notamment, ceux-ci incluent de garantir les droits et la confidentialité dus aux personnes fournissant des informations, respectant toutes les conditions explicites concernant l'utilisation d'information, l'application de tous les principes nécessaires en interviewant des enfants et des mineurs, et tous les autres protocoles pour sauvegarder l'information et pour maintenir l'anonymat. La firme sélectionnée doit opérer d'une manière qui assure l'indépendance et l'impartialité, et respecte la différence culturelle ou n'importe quelle autre différence, dans le processus et les produits de cette consultation.

- **L'anonymat et la confidentialité** : L'évaluation doit respecter les droits des individus qui fournissent de l'information, en assurant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité** : Le rapport doit mentionner tout conflit ou divergence d'opinion qui ont surgi parmi les consultants ou entre le consultant et les chefs

du Projet en relation avec les conclusions et/ou recommandations. L'équipe doit confirmer toutes les assertions, ou en désaccord avec ceux notés.

- **Intégrité** : L'évaluateur sera chargé de mettre en évidence les problèmes qui ne sont pas expressément mentionnés dans les TdR's, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.
- **Indépendance** : Le consultant doit assurer son indépendance par rapport à l'intervention à l'étude, et il ou elle ne doit pas être associé à sa gestion ou tout élément de celle-ci.
- **Incidents** : Si des problèmes surviennent pendant le travail sur le terrain, ou à tout autre stade de l'évaluation, ils doivent être signalés immédiatement à la Chargée de S & E et GC. Si cela n'est pas fait, l'existence de ces problèmes ne peut en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus dans ces termes de référence.
- **Validation de l'information** : Le consultant sera chargé de veiller à l'exactitude de l'information recueillie lors de la préparation des rapports et sera ultimement responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation.
- **Propriété intellectuelle** : Dans le traitement des sources d'information, le consultant doit respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés qui sont à l'étude.
- **La livraison de rapports** : Si la livraison des rapports est retardé, ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à ce qui était convenu, les sanctions prévues dans ces termes de référence seront applicables

12. Annexes

- **Liste des acteurs clés et partenaires**
- **Documents à consulter**
 - Documents nationaux clés
 - Document de projet
 - Rapports de projet
 - Stratégie de Suivi et Evaluation
 - Cadre des Résultats et indicateurs
 - Rapports de Comité de Pilotage
 - Memorandum d'accord entre les agences
 - Rapport Enquête de base
 - UNDP evaluation policy, UNEG norms and standards, and other policy documents
 - Format requis pour rapport initial et final

I. Grandes du Rapport initial

0. Introduction
1. Contexte de l'évaluation: objectifs et approche globale
2. Identification des unités principales et les dimensions d'analyse et d'éventuels domaines de recherche
3. Principales réalisations techniques et financières du projet
4. Méthodologie pour la compilation et l'analyse de l'information

5. Stratégie de l'évaluation
6. Plan de travail

II. Grandes du Rapport préliminaire et rapport final d'évaluation

1. Page de couverture et titre
2. Table des matières
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Résumé exécutif
5. Introduction
 - o Contexte, but et approche méthodologique
 - o But de l'évaluation
 - o Méthodologies utilisée dans l'évaluation
 - o Contraintes et limitations de l'étude conduite
6. La problématique
7. Réponses du projet à la problématique, défis et difficultés rencontrés
8. Description des interventions de développement entreprises
 - o Description détaillée des interventions de développement entreprises: Description et jugement sur la mise en œuvre des produits fournis et les résultats atteints (ou non) ainsi que le fonctionnement du projet par rapport à la théorie du changement élaboré pour le projet
9. Contribution aux résultats
10. Résultats clés de l'évaluation
11. Niveaux d'analyses: Critères d'évaluation et questions (toutes les questions incluses dans les TdR's doivent être adressées et répondues)
12. Résultats de l'évaluation finale
13. Leçons apprises (priorisées, structurées et claires)
14. Conclusions et Recommandations
15. Annexes